CONTRAT DE FORMATION

Dans le cadre de la Formation de l'Apprentissage au Permis B

Entre l'établissement d'enseignement

AUTO-ECOLE FIRST-CAR

Nom:

25 b Avenue Geoffroy PERRET

Prénom

30210 REMOULINS

Né(e) le:

Tel: 06.37.77.07.68

Demeurant à

Prestations et tarifs:

1 FRAIS D'INSCRIPTION

1 FOURNITURES PEDAGOGIQUES

1 EVALUATION DE CONDUITE

20 H DE CONDUITE

1 FRAIS D'ACCOMPAGNEMENT AU PERMIS

Coût total T.T.C.

1290 EUROS TARIF HIVER (DU 1 OCTOBRE AU 28 FEVRIER)

1590 EUROS TARIF ETE (DU 1 MARS AU 31 SEPTEMBRE)

Plan de paiement

190,00 Euros d'acompte à l'inscription (tarif hiver)

490,00 Euros d'acompte à l'inscription (tarif été)

1100 Euros à la première heure de formation conduite (tarif hiver ou été)

Fait à en deux exemplaires, le

L'élève Le responsable légal Le responsable de

l'établissement

Nom, signature et mention « lu et approuvé »

CONTRAT de FORMATION au PERMIS B et AAC

Conduite 5 jours

Entre la SARL Auto-école First Car au capital de 2000,00 € dont le siège social est sis 25 bis avenue Geoffroy Perret 30210 REMOULINS inscrite au RCS sous le n° 893830539, N° Agr E210300020 délivré le 15/01/2021 représentée par son gérant Serge Mariani ci-après

dénommé FIRST CAR, d'une part,

Et Madame, Mademoiselle, Monsieur:

demeurant

Ci-après dénommé l'élève, d'autre part. Il a été arêté et convenu ce qui suit:

1.OBJET DU CONTRAT:

L'élève a choisi de s'inscrire à First Car pour effectuer une formation à la conduite auto en STAGE CONTINU ACCELERE. L'inscription à un stage de formation n'est définitive qu'après versement par l'élève à First Car de l'acompte minimum et de la remise des pièces à fournir.

2.PROGRAMME DE FORMATION:

Les cours de formation sont dispensés par des moniteurs diplomés. Les programmes de formation peuvent être modifiés ou completés par First Car pour tenir compte des évolutions éventuelles de la réglementation. Cette formule correspond à 20 heures effectives de formation dispensées par journées de 8 heures, comprenant un enseignement théorique et pratique.

Tout changement de date d'examen devra être signalé par mail ou par courrier au plus tard 15 jours précédent la date initialement reservé, dans le cas contraire, vous devrez vous acquitter des frais d'examen et heures d'absence. Les dates d'examens peuvent être modifiées par le service des examens des permis de conduire de la Préfecture, notamment en cas d'intempéries, d'absence d'inspecteurs, d'insuffisance de places, etc...sans que la responsabilité de First Car puisse être engagée.

3.MOYENS PEDAGOGIQUES ET MATERIELS:

Un controle des connaissances pratiques et théoriques sera effectué par le moniteur en cours de formation

First Car formera l'élève sur l'un de ses véhicules.

4.REGLEMENT DU CENTRE DE FORMATION:

Durant toute la formation seul le moniteur est apte à apprécier le niveau de l'élève. Ainsi seul le moniteur peut admettre l'élève à se presenter à l'examen pratique. En cas de litige, un examen blanc sera effectué. Dans le cas exceptionnel ou les épreuves du permis de conduire ne pourraient être effectuées en toute securité et dans le respect des instructions, le moniteur pourra prendre la decision de cesser la formation sans possibilité de remboursement.

Les horaires de formation doivent être impérativement respectés.

5.PRIX DE LA FORMATION:

Le montant TTC de cette formation pratique s'élève à 1290 € (tarif hiver) et 1590 € (tarif été):

- les frais d'inscription
- 20 heures de formation pratique (2)
- 1 accompagnement à l'épreuve d'examen (1)
- (1).En cas de retard ou d'absence à une session de formation, d'examen ou dans le cas d'un échec à la conduite, vous devrez vous acquitter de la somme de 90 € (frais d'acompagnement + gestion dossier+heures d'absence).
- (2).Toute heure supplémentaire, 50€/h.

En cas de restitution de dossier ou d'abandon, les montants dus seront facturés au detail.

Les conditions du présent contrat sont valables 6 mois à compter de sa date de signature, au-delà le First Car se réserve le droit d'en modifier les conditions et termes voire d'annuler l'inscription de l'élève.

6.MODALITES DE REGLEMENT:

190,00 Euros d'acompte à l'inscription (tarif hiver)

490,00 Euros d'acompte à l'inscription (tarif été)

1100 Euros à la première heure de formation conduite (tarif hiver ou été)

7.OBLIGATION DES PARTIES:

Les parties s'engagent à se comporter de façon loyale l'une envers l'autre.

Fait en deux exemplaires dont un est remis à chacune des parties

A le

L'élève Le Gérant

Nom et Prénom

Mention "lu et approuvé"

TRAÎTEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

L'Apprenant (et éventuellement son tuteur ou son représentant légal) atteste(nt) avoir pris connaissance de la charte pour la protection des données personnelles de l'Etablissement, annexée à la présente.

Utilisation des Données personnelles à des fins de prospection commerciale

L'Apprenant accepte que l'Etablissement lui transmette des informations promotionnelles et commerciales via des courriers électroniques ou postaux, des messages SMS ou appels téléphoniques :

OUI

NON

L'Apprenant accepte que les partenaires de l'Etablissement lui transmettent des informations promotionnelles et commerciales via des courriers électroniques ou postaux, des messages SMS ou appels téléphoniques :

OUI

NON

Il est rappelé à l'Apprenant qu'il pourra se désinscrire gratuitement de ces offres, à tout moment, en envoyant un courrier postal ou un courriel, accompagné d'un justificatif de son identité, à l'adresse de l'Etablissement :

Adresse Postale:

Adresse Courriel:

0

En outre, chaque Apprenant a la possibilité de s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique en remplissant le formulaire disponible à l'adresse suivante : bloctel.gouv.fr

Fait à

. le

En 2 exemplaires originaux à signer ci-dessous.

Signatures précédées de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »

Signature de l'Apprenant

Signature du tuteur ou du représentant légal Signature de l'Etablissement

MANDAT

Je soussigné(e)	né(e) le
Adresse	
Donne mandat l'auto-école First Car padministratives auprès de la préfectur conduire.	oour effectuer les démarches re afin de faire la demande de permis de
Fait à Remoulins, le	
Signature	signature hébergé

ATTESTATION D'HÉBERGEMENT

Je soussigne(e),	
Nom	
Prénom	
Né(e) leà	
Demeurant	
Certifie sur l'honneur héberger à mon domicile ci-dessus mentionné depuis plu	s de trois mois :
Mme, Melle,Mr	
Nom	
Prénom	
Né(e) leà	
De nationalité	
Fait à le	
	G: 1.4
Signature hébergeant :	Signature hébergé:

JOINDRE: la photocopie de la carte nationale d'identité ou la carte de séjour, ainsi que la dernière facture d'électricité ou quittance de loyer de moins de 6 mois.

(Article 441-1 Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques).

(Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 € d'amende).